



MAIRIE DE MONTCLUS

La Lettre d'Info
PRINTEMPS 2017



Mot du Maire

Bonjour à tous,

Au terme de ces **élections** présidentielles et législatives, il est probable que le statut des communes change. L'annonce en a été faite : création d'un nouveau type de commune, suppression progressive de la taxe d'habitation, dotations inchangées, compression des dépenses de fonctionnement... La municipalité vous tiendra informé.

L'établissement du **budget** 2017 a été un exercice difficile par suite de la baisse des dotations de l'état. Nous avons continué à réduire les dépenses de fonctionnement, et nous arrivons à la fin des travaux de consolidation des piles du Pont qui absorbaient une part importante de nos investissements. Ces travaux peu visibles mais absolument nécessaires auront coûté plus de 85 000 Euros HT.

Par ailleurs, nous avons accru nos recettes en louant 2 bâtiments communaux. Le loyer du Tourrihou (association Grandir Ensemble) sera à partir du 1^{er} septembre de 6000 Euros par an. Nous gardons la jouissance du bâtiment l'été. Le loyer annuel de la cave coopérative (association la soupe aux cailloux) est depuis le premier juin de 8100 Euros.

Nos efforts d'investissement dans la rénovation de ce patrimoine communal n'ont pas été vains.

Montclus est fier de compter sur de **nombreux bénévoles** qui engagent leur temps, leurs forces et leurs moyens pour réaliser un certain nombre de tâches essentielles. Ils ont participé à des travaux de nettoyage du village et des hameaux. Ils ont réouverts et entretenus des chemins. Ils ont aidés au déménagement des objets déposés à la cave coopérative, et aux aménagements de ses abords. Ils ont maintenus propre l'environnement des poubelles...

Sans eux, le visage de Montclus ne serait pas le même, qu'ils trouvent ici l'expression de nos plus vifs remerciements. C'est grâce à ces engagements concrets que nous formons une communauté de citoyens.

Depuis le 7 mars, nous sommes heureux d'accueillir un nouvel employé communal, **Jérémy Richiardi**. Il a signé un contrat d'avenir de 30 Heures, il travaille donc pour la commune les lundis, mardis, mercredis et un jeudi sur 3. Bien entendu, il a conservé son activité d'auto-entrepreneur pour les autres jours de la semaine : maçonnerie d'art, taille de pierres, jointoiment de façade...

Les travaux des **parkings** sont en cours. Une subvention de 3000 euros va être versée par Fabrice VERDIER avec les crédits de sa réserve parlementaire. Ils couteront donc cette année 1000 Euros à la commune.

Des portiques ont déjà été posés, des poteaux en bois vont l'être sous peu. Il s'agit de limiter le stationnement de trop de camping-cars et de bus aménagés. On a pris le soin de bien accueillir les touristes avec des panneaux informatifs réalisés bénévolement par Peter Boehm.

Le département du Gard a lancé le plan « France très haut débit » (**internet**). Notre commune va donc bénéficier d'une montée en débit avec comme support les lignes téléphoniques actuelles. Cela permettra dans un premier temps, à la plupart des résidents, d'avoir un accès correct à internet.

L'équipement en très haut débit à l'abonné (fibre optique) interviendra dans un délai d'environ 5 ans.

Le **feu d'artifice** n'aura pas lieu cette année. L'accord de partage des frais entre la mairie et l'ACM (1200 Euros chacun) passé l'année dernière n'a pas été renouvelé par la majorité des membres de l'AG de l'ACM. Rappelons que jusqu'en 2008, l'ACM assurait la totalité du cout de la manifestation, puis la mairie l'a ensuite prise à sa charge pendant les années plus favorables budgétairement. En 2016, nous avons trouvé un arrangement satisfaisant compte tenu de la baisse de la dotation de l'état en gardant notre objectif de ne pas augmenter les impôts locaux. Cette année, nous avons dû supprimer la Peña du dimanche à midi lors de l'apéritif de la mairie (800 Euros). Nous regrettons que le feu d'artifice, un moment festif apprécié de tous, ne

puisse se tenir lors de la fête votive. Notre proposition de partage des frais reste d'actualité pour l'année prochaine sous réserve bien entendu du maintien de nos dotations budgétaires.

A chaque crue d'énormes **troncs d'arbres** viennent s'échouer contre le Pont. C'est un problème récurrent. Leur dégagement est largement pris en charge par le syndicat AB Cèze. Il reste quand même 15% du coût assuré par la commune (environ 150 Euros par désembaclement). Une grande partie du bois extrait est vendu. Cependant ces arbres sont de médiocre qualité et leur vente ne couvre pas le prix des travaux.

Nos actions et nos investissements dans **l'assainissement collectif** de Montclus Nord et Sud ont porté leurs fruits. Cette priorité de notre municipalité s'est vue récompensée par un rapport très positif de l'ARS (Agence Régionale de santé) sur la très bonne qualité de nos eaux de baignade. Nous allons poursuivre notre action pour que toutes les eaux usées qui sont rejetées dans la Cèze soient l'objet d'un traitement.

Benoit TRICHOT

Nos actions:

Pont de Montclus: La dernière tranche des travaux des piles du pont va démarrer autour du 15 juin pour une durée d'un mois.

Concours photo 2017 « Montclus en images »: Le concours est reconduit cette année.

Ordures ménagères : Le taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va passer de 13,19% à 11%. Une forte baisse que vous pourrez voir sur votre feuille d'imposition l'année prochaine.

Chemin de la Bruguière : Les travaux de sécurisation des berges de la Cèze sur la route de la Bruguière viennent d'être terminés.

Marché : Le marché estival s'agrandit sur la place de la mairie le mardi matin, les riverains devront se garer sur le parking dès le lundi soir.

Lutte contre le camping sauvage : En ce qui concerne les campements permanents au quartier La plaine de serre, les gendarmes ont dressé un PV qui a été transmis au procureur de la république. Deux lettres de relance ont été envoyées et notamment après l'incendie d'un bus aménagé. A Marau, un portique a été posé. Il empêche caravanes, camping-cars et bus aménagés d'accéder aux Fontaines de Monteil. Des blocs de rochers ont été posé grâce à l'accord des propriétaires au quartier du sablon. La gendarmerie de Cornillon sera très présente sur la commune durant la période estivale.

Eglise : Nous avons rencontré M. Le curé de Goudargues M. Gébelin afin d'organiser la visite de l'église et la vente de cierges. Nous recherchons des volontaires pour ouvrir et fermer l'église.

Décès:

Mme Alice Fontanille nous a quitté à l'âge de 93 ans, elle était l'institutrice et ancienne conseillère municipale de Montclus.

Commerces:

Changement de propriétaire au restaurant « LE MURIER ».
Changement de gérant à l'auberge du Moulin.
Nous leur souhaitons une belle saison !

A venir:

Journée Environnement : Elle est organisée le **samedi 17 Juin**. Rendez vous à **8h30 sur la place** du village pour le nettoyage traditionnel de la commune. Il sera suivi d'un repas organisé par l'association « LA MONTCLUSIENNE », la municipalité et l'association des amis du

château de Montclus. Pensez à confirmer votre inscription à ce moment convivial auprès de Patrick Pianetti ou de la mairie.

Festivités :

21 Juin : Fête du Solstice d'été en Musique

Vendredi 23 Juin : Lancement du chantier collectif "pierre sèches" dans la cours du Château + Décorations diverses dans le village.
Durée, environ 15 jours.

Samedi 8 juillet : Concert payant gospel « Les Choramis » à 20h30 (ACM)

Dimanche 9 juillet : Vide grenier et paëlla le soir organisés par (ACM)

Du 12 au 16 juillet : « Les féeries de Montclus ».

Week end 4,5 et 6 aout : Loto, Fête votive avec bal et concours de boule le samedi et le dimanche ainsi que l'apéritif offert par la mairie le dimanche à midi.

Mercredi 2 Aout : Vernissage à 18H des expos à la salle de la mairie.

Du 3 au 9 Aout : L'exposition « Montclus en images » comme l'exposition des sculptures de Jean-Claude Carles se tiendront dans la salle de la Mairie.

Mercredi 9 aout : Remise des prix du concours photo à 18 heures.

« Les féeries de MONTCLUS »

Elles auront lieu du **12 au 16 juillet** en partenariat avec l'association LABEL MEKTOUB et l'association des amis du château. Beaucoup d'animations destinées plus particulièrement aux enfants seront organisées près du Pont de Montclus, dans le château et dans le village. Ces animations ainsi que les concerts **seront gratuits aux Montclusiennes et aux Montclusiens.**

Chaque jour se déroulera suivant la même formule avec des groupes de musique différents le soir.

Tout au long de la journée :

- Camp des Gardiens de la terre (Tipis avec animations pour les petits et grands à Prix Libre)
- Balades Contées dans le village
- Art de Rue sur la place du village de 11H à 12h, puis de 18H30 à 19H40
- Jeux en bois sur la place du village
- Stand d'Artisans

Soirée dans le Château :

- Repas dès 19h30 dans la cour du château
- Conte à 20h
- Concert à 21h
- Spectacle de Feu à 22h30
- Illuminations à 23h

Les différents groupes de musique programmés

12/07: PEEMAÏ (Jazz du Laos)

13/07: ILHAAM Project (Trip hop World) + **Rising Appalachia** (Folk Trip Hop des Etats Unis) *Décalage d'horaires des spectacles de feu à 23h30*

14/07: ZIIA And The Swing Mates (Blues Swing) + **FEU D'ARTIFICE à la Rivière** + **SAHAD And The Nataal Patchwork** (Afro-Beat/ Jazz-World)

15/07: LABESS (Gypsie Chaabi)

16/07: TRESALLE (Médiéval Musique & Moderne Folk)

Concours et exposition photo

« Montclus en images »

*Qu'il est beau mon village
Lorsqu'il sourit dans le vent
Il a au soleil levant
Toutes les couleurs du paysage
Ses maisons luisent le matin
Comme des ballons de satin...*

Flora avec la complicité involontaire d'Alfred de Vigny.

De l'exceptionnel au quotidien, de l'objet à l'imaginaire, de la silhouette au portrait, tout peut faire sens. À vous de nous transmettre votre regard sur notre petit paradis gardois.

Prenez vos appareils photos numériques, du plus sophistiqué à celui de votre téléphone portable. Et n'oubliez pas les habitants et les touristes, les enfants qui jouent et les parents qui bronzent et les gens des jours de fête ou de marché.... Toutes les participations sont les bienvenues.

– *À qui est ouvert le concours ?*

À tous. Sans distinction d'âge, de domicile ou de profession.
Ni donc de moyens techniques.

– *Combien de photos peuvent-être envoyées ?*

Trois photos au maximum par photographe (même nom, même prénom).
Chaque photo doit être accompagnée d'un titre court, d'une indication de lieu, d'une date de prise de vues.

– *Comment participer ?*

Envoi en une seule fois, en pièce jointe, d'un courriel (mail) à l'adresse suivante :
montclusphoto@gmail.com

Chaque photo doit être envoyée en format JPG, avec **résolution minimale de 5 mégapixels**.

Date limite d'envoi : **15 juillet 2017**.

La transmission par courriel des photos implique l'approbation du règlement.

– *Comment se fera la sélection pour l'exposition ?*

Un comité de sélection (3 à 5 personnes) visionnera toutes les photos dans les mêmes conditions (lumière, écran...). Une douzaine de clichés seront retenus. Une seule photo pourra être sélectionnée par auteur.

– *Quand sera connue la sélection ?*

Le 22 juillet. Un courriel sera envoyé aux auteurs des photos sélectionnées.

– *Que feront les organisateurs des photos sélectionnées ?*

Toutes les opérations pour réaliser l'exposition sont prises en charge par l'organisation :

- le tirage, au format 30x40 cm, sera effectué par une officine spécialisée au mieux des règles de l'art ;
- la photo sera encadrée pour la mettre en valeur ;
- une installation sera mise en place à la mairie.

– *Quand et comment se déroulera l'exposition ?*

Du 3 août au 9 août 2017. Entrée libre et gratuite.

Vernissage : **mercredi 2 août à 18 heures.**

Remise des prix : **mercredi 9 août à 18 heures.**

– *Qui attribue les prix ?*

Pour les deux prix de la Mairie : un jury de 3 ou 4 résidents de Montclus. Ce jury est souverain et totalement indépendant du comité de sélection.

Pour le prix du public : les visiteurs de l'exposition. Une urne sera à leur disposition.

– *Quels sont les prix ?*

- le premier prix est de 100 € ;
- le deuxième prix est de 50 € ;
- les prix du public sont attribués par les visiteurs ; les bulletins de vote et une urne seront à leur disposition.
le premier prix du public consiste en 2 repas (boissons non comprises) à l'auberge du moulin.
- le deuxième prix du public consiste en un repas pour 2 (1plat par personne, boissons non comprises) au restaurant le mûrier.

– *Que deviennent les photos après l'exposition ?*

La mairie conserve les photos et se réserve le droit de les exposer dans les bâtiments communaux. Elle pourra également les utiliser dans le bulletin municipal en indiquant le nom de leur(s) auteur(s).

Le conseil municipal vous remercie vivement de votre participation aux animations de notre vie communale.